

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 019-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.63

Déposée le: 05.02.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Réduire les délais de paiements

Le code des obligations, en son article 75, indique, qu'à défaut de terme mentionné dans la facture, celle-ci est acquittable immédiatement. Le délai de paiement d'une facture est en général de 30 jours, parfois 10 jours.

Les services publics, par exemple, les offices des routes nationales et cantonales n'honorent leurs mandataires qu'au bout de 60 jours, voire 90 jours. On explique mal ces différences. Les entreprises, les petites entreprises ainsi que les indépendants devant verser ponctuellement les salaires à la fin du mois connaissent souvent des problèmes de liquidité. Ils doivent jouer le rôle de banques et se mettent en situation critique. En 2009, la Confédération assurait que la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (CSFC) avait transmis ses recommandations à ses membres dans les cantons et les communes (Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Union suisse des arts et métiers, Union des villes suisses), dans le domaine de la construction, et que le délai de paiement des factures serait désormais de 30 jours maximum. Mais la réalité est malheureusement tout autre. Il est temps de passer à la concrétisation de ces décisions.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Le Conseil exécutif est-il conscient du problème ? Si oui, comment entend-il améliorer la situation ?
2. Que dit le droit à ce sujet ?
3. Est-ce que le canton de Berne a été informé en 2009 ?

Destinataire

- Grand Conseil